



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 38964

Texte de la question

M. Jérôme Cahuzac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nouveau contrat d'objectif qui va fixer les buts et moyens des Haras nationaux pour les années 2009-2013. Sur une vingtaine de pôles hippiques, deux seulement seraient assurés de leur existence. Dans le cadre de la mise en oeuvre des orientations de la révision générale des politiques publiques, une réflexion est en cours sur la carte des Haras nationaux, remettant notamment en question le devenir du site de Villeneuve sur Lot (Lot et Garonne), menacé de fermeture. Il serait opportun de le repositionner sur le site de Carras afin de permettre le développement de la filière avec l'évolution notamment des techniques de reproductions modernes ainsi que le transport de semences. Ce centre deviendrait alors à terme le guichet unique de proximité pour les producteurs et utilisateurs de la filière. Le syndicat des éleveurs d'Anglo-arabe de chevaux de sport de Lot et Garonne, les haras nationaux, l'association nationale d'Anglo-arabe, la fédération des éleveurs d'Aquitaine et les éleveurs utilisateurs du site actuel de Villeneuve sur lot possèdent une vraie stratégie de développement ; une remise en cause serait incompréhensible alors que des efforts ont été consentis par les collectivités pour accompagner la diversification de l'établissement et que le nombre de pratiquants équestres est en constante évolution (3ème fédération nationale). Il faut maintenir un haras vivant, avec des hommes, des races variées d'équidés, la fréquentation des éleveurs. Aussi il lui demande comment il entend garantir la réalisation et la pérennité de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Cahuzac](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38964

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11248

Question retirée le : 28 avril 2009 (Retrait pour cause de question identique)